

Circulaire Juin 2008

EDITORIAL

Notre Assemblée Générale a été réussie, l'organisation était parfaite, les intervenants très compétents et le public très intéressé.

Je pense qu'il serait utile d'organiser en commun, avec le CRPF et la COOPERATIVE, une réunion technique sur les deux sujets traités : les panneaux de bois comprimés et le froid avec le chaud en y ajoutant, bien- sûr, l'évolution du dossier bois énergie.

Le sujet le plus préoccupant que nous ayons à traiter en ce moment est le décret d'application de la Réserve Naturelle Nationale des MAURES, qui a été rédigé par des rêveurs irresponsables de FRANCE, de BRUXELLES ou d'ailleurs et accepté, en l'état, par la commission des sites, composée pour les Trois-quarts, d'associations mal pensantes qui n'ont pour objectifs que d'em...er le bourgeois, le propriétaire et le travailleur, tous à la fois.

Autre fait marquant dans ce dossier : le syndrome de la tortue dont on attribue la paternité à un monsieur qui répondrait au nom de HERMANN, dont personne ne peut dire si il existe, si il a existé et qui il est ! Loin de moi l'idée de ne pas porter attention à cet animal dont je respecte la noblesse inoffensive. Mais il se trouve qu'on lui fait porter un chapeau beaucoup trop grand pour lui.

Bientôt, en son nom, on va anéantir des siècles de civilisation laborieuse qui ont créé la richesse du massif des MAURES.

*Ce qui n'empêche nullement de prendre garde à sa protection, comme à celle de **l'homme** au nom de la défense de ses droits de citoyen. Pourquoi ne pas interpeller madame le Secrétaire d'Etat en charge de ce poste, pour assurer la défense de l'honorable bipède que nous sommes contre certains de ses semblables qui veulent sa fin.*

Louis Valentin



Plaine des Maures (... suite)

Nous n'avons pas ménagé notre peine sur ce dossier !

4 motions en demande d'annulations, conduites avec la Chambre d'Agriculture, de nombreuses pétitions signées par plus de 3000 personnes, visite à Monsieur le Préfet : en vain !

Tel un bulldozer, la procédure de classement a traversé le Var. L'avant projet de Décret est sur le bureau de Monsieur le Ministre de l'Environnement ! L'apparente consultation locale a consisté, en fait, à ignorer systématiquement toutes les oppositions (Conseil Régional, Conseil Général, Chambres Consulaires, Syndicats, Associations...) Monsieur le Préfet devait rendre sa copie : il l'a fait... parce que l'Europe « regarde la Plaine des Maures au microscope » (sic)... on s'en passerait !!!



Pour nous ce ne sera qu'un mauvais moment à passer : l'effet de ce classement liberticide sera rapide : la dévaluation du foncier facilitera la préemption acquisition de l'Etat (ou d'une Association quelconque). Près des Mayons 945 ha ont été acquis par le Conservatoire du Littoral et le CEEP (Conservatoire Etudes des Ecosystèmes de Provence) en a déjà 145.

- parce que nous n'acceptons pas cette spoliation
- parce que nous refusons un statut discriminatoire et attentatoire aux plus élémentaires de nos libertés
- parce que nous avons la conviction que personne mieux que nous, les natifs de la Plaine des Maures et de ses environs, ne saura mieux s'occuper d'elle. La gestion des scientifiques ne se fera qu'en fonction des théories prévalentes du moment et de leurs controverses. La nôtre est durable !
- parce que nous refusons de vivre dans une « Réserve », observés par des savants et encadrés par une police spéciale dédiée à cette réserve

- parce que nous avons été totalement floués par une procédure prétendue « démocratique » qui n'a tenu aucun compte de nos avis et de ceux de nos instances les plus représentatives (Conseil Régional, Conseil Général, maires, députés, Chambres Consulaires, Syndicats Professionnels, Associations...)

**NOUS MANIFESTERONS NOTRE REFUS
CATEGORIQUE DE CLASSEMENT DES 5300 HA
DE NOTRE PLAINE DES MAURES EN RESERVE**

LE SAMEDI 5 JUILLET 2008

**RENDEZ-VOUS À LA MAIRIE DU
CANNET DES MAURES A 09H30**

VENEZ NOMBREUX !

C'EST NOTRE DERNIERE CHANCE !

Par Michel DARD



Distinction à un grand homme



Jacques Glück, notre secrétaire pendant si longtemps a reçu des mains de M. Valentin la médaille d'officier du mérite agricole.

*Tu es un homme de lettres
devenu un homme des bois.
Ton investissement et ton
dévouement à la forêt privée sont un exemple
pour tous ceux qui croient en notre cause.*

A dit le Président

L'Assemblée Générale 16 Mai 2008

Les administrateurs et adhérents présents sont tous très satisfaits de cette assemblée si bien réussie encore une fois. Une très belle salle, l'accueil avec le café et les croissants, les visites de terrain, en bonne ambiance et intéressantes. Les sujets et les intervenants étaient bien choisis. M. Valentin a félicité M. Franco pour la bonne organisation et le bon déroulement de l'assemblée générale et il a



remercié M. Falcoz d'avoir fait respecter le chrono avec sang froid pendant cette AG.

Le sujet sur l'isolation avec le bois a intéressé plusieurs d'entre nous dont vous trouverez ci-après un article un peu plus détaillé.

M. Valentin propose d'organiser, pour les adhérents, en collaboration avec le CRPF, une journée consacrée aux nouveaux emplois du bois, panneaux, énergie, distillation etc. avec des démonstrations et des intervenants.

Après un très bon déjeuner en bonne ambiance conviviale, nous sommes partis pour deux visites de terrain : la chaufferie du centre aéré de Ramatuelle qui est chauffé avec

plaquettes de bois et ensuite nous sommes partis voir le plateforme du SIVOM à La Môle pour une visite guidée par M. Brun où sont fabriquées et stockées les plaquettes pour, entre autre, le centre aéré de Ramatuelle.



Merci à tous, d'être venu si nombreux encore cette année et à l'année prochaine.

LA FIBRE DE BOIS : UN EXCELLENT ISOLANT THERMIQUE ET PHONIQUE.

Méconnue en France et en particulier dans nos régions méditerranéennes, elle est par contre très utilisée et donc produite dans les pays septentrionaux (Suisse, Allemagne, Autriche, Scandinavie, pays de l'est...).



Pour simplifier les choses d'un point de vue technique, elle a pratiquement les mêmes propriétés que le liège avec deux différences notables : le liège est

étanche et « respire » très peu alors que la fibre de bois est très perméable à la vapeur d'eau, la fibre de bois est classée M1 c'est-à-dire qu'elle est résistante au feu alors

que le liège est totalement ignifuge. En fait le liège et la laine de bois sont parfaitement complémentaires, le gisement potentiel de fibre de bois étant par contre très important dans nos forêts Varoise et parfaitement compatible avec le bois énergie puisqu'elle s'obtient à partir de plaquette forestière. Son procédé de fabrication consiste à traiter la plaquette forestière à la vapeur, cette vapeur est en général un sous produit de la production d'énergie électrique, sa production est donc peu gourmande en énergie, contrairement à son transport puisque elle n'est pas fabriquée sur notre territoire. Ce traitement à la vapeur la rend imputrescible et résistante aux attaques des champignons et des insectes xylophages.



Pour finir il faut insister sur le gros avantage de la fibre de bois par rapport aux isolants conventionnels. C'est un matériau isolant plus dense et plus lourd : il apporte un gain d'inertie thermique qui augmente la fraîcheur en été dans l'habitat et diminue les cycles de chauffage en hivers. Avec un isolant de type laine minérale (laine de verre ou laine de roche) de 160 millimètres d'épaisseur on obtient 45 minutes à 1 heure de déphasage.

Ce qui signifie qu'au bout d'une heure la température extérieure à atteint l'intérieur du bâtiment. Alors qu'avec un isolant en panneau de fibres de bois de même épaisseur on obtient 10 heures de déphasage au lieu d'une heure. Ce déphasage procure ce que l'on appelle le confort d'été, en effet si l'on récupère la fraîcheur nocturne en ouvrant les volets et les fenêtres et qu'on les referme en milieu de matinée l'habitation garde sa fraîcheur, environ 25° jusqu'au soir, ce qui remplace avantageusement une climatisation.

Les panneaux de fibres de bois sont disponibles dans une large gamme de produits de différentes épaisseurs et densités, en panneaux souples, semi rigides et rigides. Ils existent même sous forme rainurée bouvetée.



Ils peuvent s'utiliser en toiture et en façades aussi bien qu'en plafond et plancher. En façade, recouverts d'un enduit traditionnel à la chaux, ils sont parfaitement

adaptés à l'isolation par l'extérieur qui est de loin, quand elle est possible, la plus performante. Le seul inconvénient de ce produit, c'est son prix très élevé car il est rare et n'est pas produit sur place.

Une unité de production de panneaux en fibre de bois pourrait parfaitement trouver sa place à côté d'une centrale électrique au bois dans le Var et valoriser ainsi les bois résineux de nos collines, amorçant ainsi la constitution de la filière bois qui manque tant à notre département.

Par Philippe Bréglano

Le Coin des Petites Annonces

A VENDRE :

Tractopelle :

4 RM en état de marche.
Contacter M Vuylsteek
Tél. : 04.94.80.73.31

Pelle hydraulique à chenille :

18 tonnes en état de marche.
Contacter M Vuylsteek
Tél. : 04.94.80.73.31

Propriétés à vendre :

- * 7 ha de forêt de châtaigniers aux Mayons.
- * 68 ha dans le Massif de la Ste Baume à Rougiers
- * 20 ha à Bormes les Mimosas

Les fiches techniques.

Nous recevons souvent des appels sur la gestion de votre forêt. Comment bien la *gérer, l'entretenir, la transmettre*. Les techniciens du CRPF sont là pour répondre à toutes vos questions et ils vous orienteront sur les autres organismes compétents si nécessaire. Par ailleurs vous trouverez de nombreuses réponses à vos questions sur le site suivant : www.ofme.org/foret-privee/

Rappel pour les internautes :

Site Forêt Privée national :
www.foretpriveefrancaise.com
Tourisme : www.forestour-paca.org

Pour des renseignements veuillez contacter Sandra par mail ou par téléphone les jours de permanence.

Particulier vend des forêts sur les communes suivantes: La Verdière 34 ha; La Môle 15 ha et 5 ha; Brignoles 11 ha; Les Arcs 8 ha; Rocbaron 7 ha.
Essences : Chênes, Pins, Chênes liège et châtaigniers
Si vous êtes intéressé contactez Sandra qui transmettra.

Sachez-le, si vous êtes à la recherche d'une forêt dans le Var, sans être une agence immobilière, nous pouvons mettre en contact vendeurs et acheteurs. La coopérative Provence Forêt se propose, de plus, de faire une estimation de vos espaces boisés.

Journées techniques du CRPF

Tout au long de l'année, les techniciens CRPF organisent des **journées techniques** pour informer, « enseigner » et rencontrer les propriétaires forestiers.

Ces journées sont très utiles pour mieux gérer sa forêt et s'instruire sur des sujets qui vous concernent directement. Santé des forêts, sylvopastoralisme, bois de chauffage, trufficulture, transférer son patrimoine...

Les adresses utiles :

Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) PACA : Maison de la Forêt Quartier des Lauves 83340 LE LUC Tél.: 04.94.50.11.53 (Sandra : permanences le lundi et le jeudi)
Fax: 04.94.50.11.57
Coopérative Provence Forêt : Maison de la Forêt Quartier des Lauves 83340 LE LUC Tél.: 04.94.50.11.55/56
ASL Subéraie Varoise : Le Grand Sud BP 82 83312 COGOLIN cedex Tél. 04.94.54.59.36



Syndicat de Propriétaires Forestiers du Var

Membre de la Fédération Nationale des Forestiers Privés

Maison de la Forêt Quartier des Lauves
83340 LE LUC EN PROVENCE

Tél. : 04.94.50.09.70

Fax : 04.94.50.09.71

E-mail : spfsvr@aol.com

Permanences : mardi et vendredi de 09h00 à 12h00